

Communiqué de presse 5 avril 2024
CSC Services Publics - Établissements Pénitentiaires à Bruxelles / Haren Observatory :

Archives détruites par les eaux, suicides, morts suspectes, absentéisme structurel, management brutal : Situation catastrophique à la prison de Bruxelles-Haren. Des actions urgentes de remédiation sont nécessaires.

La mégaprison de Haren est à l'origine d'importants problèmes. 500 jours après son inauguration, 3 agressions sur agents, une tentative de suicide, 3 morts et deux incendies de cellule sont à déplorer. Les dysfonctionnements matériels sont très nombreux, la maintenance privée problématique. Les difficultés liées à la gestion de la prison sont à l'origine d'un absentéisme très élevé (entre 100 et 150 malades quotidiens), alors que de nombreux agents engagés sous statut « Rosetta » arrivent en fin de contrat et que les patients psychiatriques de Saint-Gilles sont transférés. Des cellules sont déjà équipées de couchettes supplémentaires, certains bâtiments étant déjà pleins. La CSC Services Publics - Établissements Pénitentiaires à Bruxelles et Haren Observatory demandent des mesures de remédiation urgentes au ministre de la Justice et au gouvernement bruxellois.

*

Depuis son origine, le projet de mégaprison de Haren suscite une large et vive opposition. Issue du masterplan de 2008 « visant à développer une infrastructure carcérale plus humaine », cette prison avait pour but initial de résorber la surpopulation carcérale à Bruxelles et de garantir de meilleures conditions de détention. 500 jours après son ouverture officielle le 30 septembre 2022, la plus grosse prison du pays est en échec sur ces deux tableaux et n'en finit pas de poser des problèmes.

La CSC Services Publics - Établissements Pénitentiaires à Bruxelles et Haren Observatory tirent la sonnette d'alarme : la situation actuelle est mauvaise et il n'y a à ce jour pas de perspective sérieuse d'amélioration, au contraire. Des actions urgentes de remédiation sont nécessaires.

1. La CSC Services Publics - Établissements Pénitentiaires à Bruxelles témoigne de nombreux problèmes de différents ordres

a) Des « incidents » et des morts en nombre très excessifs

A ce jour, 3 agressions sur agents, une tentative de suicide et 3 décès sont déjà à déplorer, alors que la mégaprison n'est toujours pas entièrement ouverte :

- 03/2023 : incendie dans un « cachot »,
- 27/05/2023 : agression sur agent,
- 07/2023 : non-réintégration en cellule et intervention de la police,
- 02/08/2023 : tentative de suicide d'un détenu,
- 03/09/2023 : suicide d'un détenu,
- 18/09/2023 : agression sur agent,
- 21/09/2023 : décès d'un détenu,
- 20/11/2023 : agression sur agent,
- 08/02/2024 : décès d'un détenu,
- 31/03/2024 : incendie dans un « cachot ».

La fréquence de ces occurrences est extrêmement préoccupante, d'autant que la mégaprison était présentée comme un établissement devant empêcher ce genre d' « incidents ».

b) Problèmes fonctionnels et matériels de la mégaprison

La prison connaît de nombreux problèmes techniques qui occasionnent des difficultés multiples, allant de la gêne dans l'accomplissement des missions à la défaillance fonctionnelle. Ainsi :

- les problèmes sont nombreux avec les portes, dont les poignées sont mal adaptées et cassent souvent, ce qui à terme pourrait évidemment être à l'origine d'incidents sérieux,
- plusieurs systèmes d'ascenseurs et d'ouverture automatique pour les bâtiments logistiques sont régulièrement en panne,
- la conception des bâtiments est problématique en plusieurs endroits : couloirs trop étroits pour le passage de chariots, couloirs chauffés mais bureaux et cellules froids,
- les bureaux administratifs et les commandes informatisées posent de nombreuses difficultés de fonctionnement,
- 6 locaux dédiés au travail en atelier ne sont pas utilisés,
- le système d'extraction d'air a connu une panne d'environ un an, occasionnant des problèmes respiratoires à plusieurs personnes,
- l'un des bâtiments extérieurs à l'enceinte de la prison est partiellement inondé, des archives ont été détruites par les eaux, alors que les étagères qui s'y trouvent rouillent.

Le contrat PPP qui régit la maintenance de la mégaprison en la confiant à un prestataire privé, impose des contraintes particulièrement lourdes, en temps et en administration, pour procéder à la réparation du matériel défectueux ou des avaries. Les différents prestataires se rejettent souvent la faute et les coûts des réparations sont exorbitants.

c) Problèmes liés aux conditions de travail

Face à des dysfonctionnements aussi nombreux, et vu la taille démesurée de l'implantation, les conditions de travail sont rendues difficiles. Il apparaît en outre que la gestion de la mégaprison est problématique :

- la hiérarchie adopte un mode de gestion autoritaire et irrespectueux,
- certains postes de travail ne sont pas correctement décrits, ce qui occasionne des difficultés et des conflits,
- la tension souvent palpable dans l'établissement rejaille sur les agents sans que la hiérarchie n'en tire de conclusions adéquates,
- le manque de personnel est criant,
- le manque de formation et de passation de savoir, le manque d'anciens pour former les nouveaux engagés posent des difficultés quotidiennes,
- la gestion RH des agents connaît un retard important et des problèmes de fonctionnement significatifs. De nombreuses tâches normalement prises en charge par le service RH doivent être assumées par le personnel, ce qui complique encore les choses,
- l'ensemble de ces problèmes est à l'origine d'un absentéisme très important. Entre 100 et 150 agents peuvent se trouver en arrêt maladie quotidiennement.

d) Autres problèmes de sécurité

D'autres problèmes de sécurité se posent et ne sont pas mentionnés ici pour des raisons évidentes. Ils découlent des difficultés engendrées par le contrat PPP, certains dysfonctionnements techniques et le défaut de réactivité de la partie privée chargée de la maintenance.

Il est évident que la responsabilité de l'État est, en dernier recours, engagée.

2. A cette situation extraordinairement complexe s'ajoutent des facteurs aggravant

Cette situation calamiteuse est dénoncée par les syndicats depuis l'ouverture de la mégaprison. La CSC établissements pénitentiaires et Haren Observatory attirent l'attention des journalistes sur 4 éléments qui risquent d'aggraver la situation :

- l'ouverture de la mégaprison ayant été précipitée, de nombreux agents ont été engagés en urgence sous contrat « Rosetta ». Ces contrats ont une durée d'un an renouvelable une fois. De nombreux agents vont donc arriver en fin de période et vont devoir être remplacés, ce qui va poser un triple problème : d'une part la perte de l'expérience, quoique brève, de ces jeunes agents, d'autre part la difficulté de recruter alors que le cadre est déjà en sous-effectifs chronique, finalement la difficulté accrue de former les futures recrues,
- le transfert des patients psychiatriques de l'aile de Saint-Gilles a débuté, alors que l'équipe médicale sur place n'est ni complète ni prête, et que les agents déjà en sous-effectifs et bientôt en plus petit nombre encore vont faire face à des situations plus complexes dans un établissement qui dysfonctionne,
- la formation des agents n'est pas suffisante pour faire face à ces situations, singulièrement ceux qui devront être engagés alors qu'il n'y aura plus assez d'anciens pour les former,
- des lits supplémentaires ont déjà été installés dans certaines cellules d'une maison de peine qui a déjà atteint sa capacité maximale. Des « trios » ont été créés dans des cellules pour deux. De même des lits supplémentaires ont été installés dans certaines cellules de la prison pour femmes. La surpopulation s'installe déjà dans la mégaprison, avec le cortège connu de difficultés que cela entraîne.

3. La situation n'est pas tenable, des actions de remédiation doivent être entreprises sans délai

La CSC Services Publics - Etablissements Pénitentiaires à Bruxelles et Haren Observatory soulignent le caractère hautement problématique de la situation actuelle et demandent les mesures urgentes suivantes :

- au ministre de la Justice : le lancement d'une analyse de risque psycho-sociaux pour les agents, par un service de prévention externe. Un intervenant tiers doit analyser la situation avec une méthodologie appropriée pour protéger les travailleurs, identifier les difficultés et y remédier, sans quoi les conditions de détention ne peuvent que se dégrader,
- au ministre de la Justice et aux députés de la Commission Justice de la Chambre : de rendre intégralement public le contrat PPP conclu avec le consortium Cafasso qui exploite la mégaprison. Cela est nécessaire pour clarifier les modalités de fonctionnement de l'établissement, objectiver les causes des dysfonctionnements structurels et pouvoir y remédier. Haren Observatory demande de manière répétée l'accès à ce contrat depuis 2016. Il est absolument anormal qu'un contrat de ce type conclu par l'État soit maintenu secret,
- au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale : d'initier une concertation avec le ministre de la Justice et les communautés pour garantir et faciliter l'accès des travailleurs à la mégaprison, et s'assurer notamment, dans la limite de ses compétences, que les accompagnements, suivis et soins adéquats puissent être prodigués aux détenus.

D'autres informations relatives à la situation dans les prisons bruxelloises suivront.

Contacts presse :

CSC Services Publics – Établissements Pénitentiaires à Bruxelles : Claudine Coupienne – u43cco@acv-csc.be
– 0497 14 90 02

Haren Observatory : Jean-Baptiste Godinot – collectif@harenobservatory.net – 0488 200 175